

1. PRESENTATION du PRODUIT

- Type de produit : TP 14 - Rodenticide
- Type de formulation : Appât rodenticide sous forme de gel
- Substance active : Brodifacoum
- Concentration : 0,0050 % p/p
- Nom homologué : BRODITEC GEL
- N°AMM : FR-2018-0004
- Cibles : rats, souris
- Usage autorisé : Professionnels
- S/1633 :BRODITEC GEL 50 - carton de 18 cartouches de 300g



2. INFORMATIONS PRODUIT

Ce produit est destiné au traitement à l'intérieur, à l'extérieur autour des bâtiments, en zones ouvertes extérieures, décharges extérieures et déchetteries. Cet appât rodenticide, prêt à l'emploi, à base d'anticoagulant vous permet de lutter efficacement contre les rongeurs nuisibles. A la suite de la consommation de ce produit, les rongeurs meurent entre 4 et 10 jours. Cette mort, lente et différée, ne permet pas aux autres rongeurs d'identifier son origine. Cet aspect vous garantit une optimisation de l'efficacité de la lutte.

3. MODE ET DOSE D'EMPLOI

L'application de ce produit nécessite le port d'un masque de protection respiratoire d'APF10 et de gants EN 374 (cf fiche de données de sécurité).

Méthode d'application : Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés ou dans des points d'appâts couverts et protégés. Insérer le tube à l'intérieur du pistolet à calfeutrer. Coupez un trou dans la pointe conique du tube et insérez la buse. Coupez la buse au-dessus du filetage en veillant à ne pas l'endommager, ensuite distribuez le produit. Une fois terminé, visser le capuchon de protection et desserrer la pression du pistolet à calfeutrer afin d'éviter la perte du produit. Conserver le tube à l'envers. Conserver à l'abri de la chaleur.

Dose et fréquence d'application :

Contre les souris domestique (*Mus Musculus*) - Utilisation à l'intérieur et à l'extérieur autour des bâtiments :

- Faible infestation: jusqu'à 50 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres

- Forte infestation: jusqu'à 50 grammes de produit par point d'appât espacés de 2 mètres

Les postes d'appâtage doivent être inspectés tous les 2 à 3 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs.

Contre les rats (*Rattus norvegicus* et *Rattus rattus*) - Utilisation à l'intérieur et à l'extérieur autour des bâtiments :

- Faible infestation: jusqu'à 100 grammes de produit par point d'appât espacés de 10 mètres

- Forte infestation: jusqu'à 100 grammes de produit par point d'appât espacés de 5 mètres

Les postes d'appâtage doivent être inspectés 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes

Éliminer les cadavres des rongeurs dans un circuit de collecte approprié.

4. TOXICOLOGIE

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

Antidote : Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

En cas d'incident, contacter un centre antipoison. N° ORFILA (INRS): 01 45 42 59 59

Contactez un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique. Chaque poste d'appâtage doit

être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «Ne pas déplacer ni ouvrir; contient un rodenticide; BRODITEC GEL, N° AMM: FR-2018-0004; substance active: Brodifacoum.

5. PRECAUTION avant UTILISATION

Utiliser les rodenticides avec précaution, avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur notre site internet ou sur simple demande :

- téléphone : 02 98 26 61 81

- mail : contact@sofar-france.fr.

Porter les protections individuelles recommandées.

Ne pas utiliser pour un usage autre que ceux autorisés.